

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du 20 novembre 2023

Délibération n° CP-2023-2780

Commission pour avis : développement économique, numérique, insertion et emploi

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Givors - Grigny

Objet : Expérimentation France Travail - Attribution de subventions pour le renforcement de l'accompagnement des allocataires du revenu de solidarité active (RSA) et de l'offre d'insertion - Conventions avec Pôle emploi pour le transfert de données et pour la mobilisation de l'offre de service pour le développement des compétences

Service : Délégation Développement responsable - Direction Insertion et emploi

Rapporteur : Madame Séverine Hémain

Président : Madame Émeline Baume

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 65

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 3 novembre 2023

Secrétaire élu(e) : Madame Fatiha Benahmed

Présents : Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, M. Badouard, M. Bagnon, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blanchard, Mme Boffet, Mme Brossaud, Mme Brunel, M. Bub, M. Buffet, M. Camus, Mme Chadier, M. Charmot, Mme Collin, Mme Corsale, Mme Crespy, Mme Croizier, M. Da Passano, M. Debû, Mme Dehan, Mme Duvivier Dromain, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, M. Gascon, Mme Geoffroy, M. Geourjon, M. Grivel, Mme Gersperrin, M. Groult, M. Guelpa-Bonaro, Mme Hémain, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, M. Lassagne, M. Longueval, M. Marion, Mme Moreira, Mme Nachury, Mme Panassier, M. Payre, Mme Petiot, Mme Picard, Mme Picot, Mme Pouzergue, M. Quiniou, M. Ray, Mme Runel, Mme Sarselli, M. Seguin, Mme Sibeud, Mme Vacher, M. Van Styvendael, Mme Vessiller, M. Vincendet, M. Vincent.

Absents excusés : M. Artigny (pouvoir à Mme Moreira), M. Cochet (pouvoir à Mme Nachury), M. Pelaez (pouvoir à M. Geourjon).

Commission permanente du 20 novembre 2023**Délibération n° CP-2023-2780**

Commission pour avis : développement économique, numérique, insertion et emploi

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Givors - Grigny

Objet : Expérimentation France Travail - Attribution de subventions pour le renforcement de l'accompagnement des allocataires du revenu de solidarité active (RSA) et de l'offre d'insertion - Conventions avec Pôle emploi pour le transfert de données et pour la mobilisation de l'offre de service pour le développement des compétences

Service : Délégation Développement responsable - Direction Insertion et emploi

La Commission permanente,

Vu le rapport du 31 octobre 2023, exposant ce qui suit :

Le Conseil de la Métropole de Lyon, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

I - Contexte

La Métropole assume les compétences départementales sur son territoire parmi lesquelles les interventions en matière d'insertion sociale et professionnelle des allocataires du RSA et, plus largement, des personnes éloignées de l'emploi. Outre la responsabilité d'orientation, de suivi et d'accompagnement des allocataires du RSA, elle est cheffe de file en matière d'insertion pour l'ensemble des publics précaires.

L'expérimentation, qui a débuté en avril sur le territoire des communes de Givors et de Grigny, consiste à mettre en œuvre, à l'échelle d'un bassin de vie, les principes relatifs à l'amélioration des parcours d'insertion en coordonnant les différents acteurs. Pour la Métropole, cette expérimentation est l'occasion d'avancer concrètement sur l'ambition métropolitaine d'un droit réel à l'accompagnement et d'une action publique qui s'adapte aux spécificités et à la diversité des territoires.

Le déploiement de l'expérimentation se décline opérationnellement en plusieurs axes :

- assurer l'orientation de 100 % des allocataires, c'est-à-dire désigner à tout allocataire un professionnel référent qui l'accompagnera dans ses démarches d'insertion,
- proposer à chaque allocataire un parcours d'insertion renforcé, adapté à sa situation, ce qui signifie, à la fois, une plus grande fréquence de contacts avec son référent, mais aussi, une augmentation des propositions d'actions d'insertion pour lever ses freins et développer son employabilité : formation, numérique, santé, etc.
- mobiliser les entreprises et coordonner les acteurs de la relation aux entreprises sur le territoire, au service d'une meilleure insertion professionnelle des publics,
- développer l'interopérabilité des systèmes d'information pour favoriser les parcours d'insertion sans coupures et améliorer le pilotage des parcours.

Un appel à projets, destiné à renforcer l'offre d'insertion sur ce territoire, a été lancé. Cette délibération concerne l'attribution des financements nécessaires aux acteurs de l'insertion, afin de multiplier les opportunités de mobilisation et d'appui des allocataires du RSA.

Elle permet, également, d'asseoir le partenariat avec Pôle emploi sur les volets pilotage des données et développement des compétences des professionnels de l'accompagnement, par l'approbation de deux conventions.

II - Propositions de financement dans le cadre de l'appel à projets

Par délibération du Conseil n° 2023-1726 du 26 juin 2023, la Métropole a approuvé la signature d'une convention prévoyant un financement par l'État du renforcement de l'offre d'insertion pour développer l'accompagnement des allocataires du RSA et pour intensifier les actions complémentaires à l'accompagnement sur le territoire d'expérimentation.

Un appel à projets a été lancé le 15 mai 2023 pour mobiliser ces financements. Il est ouvert jusqu'à fin 2023 pour l'accompagnement et jusqu'à mars 2024 pour les actions. Afin de déployer au fil de l'eau les projets retenus, des comités de sélections sont organisés régulièrement. Les projets présentés dans cette délibération ont été examinés lors des comités de sélection du 6 juillet 2023 et du 29 août 2023.

15 ont été reçus et 11 sont proposés, pour un montant total de subvention de 886 192 €.

1° - Propositions de financement pour le renforcement de l'accompagnement socioprofessionnel existant à Givors et à Grigny

La Métropole a compétence pour désigner un professionnel chargé d'accompagner le bénéficiaire soumis aux droits et devoirs dans ses démarches d'insertion sociale et professionnelle. Les professionnels peuvent être :

- des travailleurs sociaux de la Maison de la Métropole de Lyon (MDML) lorsque la personne rencontre des freins sociaux multiples empêchant un retour à l'emploi,
- un conseiller Pôle emploi lorsque l'allocataire a peu ou pas de frein à l'emploi identifié,
- des professionnels d'opérateurs associatifs pour les allocataires qui intègrent un parcours socioprofessionnel.

L'ambition métropolitaine d'assurer un droit réel à l'accompagnement implique donc, pour cette expérimentation, d'augmenter le nombre de places d'accompagnement socioprofessionnel sur ce territoire, mais également, de faire évoluer les modalités d'accompagnement existantes pour qu'elles répondent aux objectifs d'intensification des parcours sur le territoire d'expérimentation.

Les projets proposés répondent à ces objectifs et ont reçu un avis favorable du comité de sélection des 6 juillet et 29 août 2023.

a) - Renforcement des itinéraires emplois diversifiés

Par délibération du Conseil n° 2023-1598 du 27 mars 2023, la Métropole a approuvé le financement, pour l'année 2023, sur l'ensemble de son territoire, des itinéraires emplois diversifiés pour l'accompagnement socioprofessionnel des allocataires du RSA, en complément des actions mises en œuvre par les Maisons de la Métropole et par Pôle emploi.

Dans le cadre de l'expérimentation, il est proposé de renforcer ces accompagnements *via* des contacts avec le bénéficiaire plus réguliers et l'orientation vers des démarches et actions d'insertion plus fréquentes. Ceci doit être rendu possible par le renforcement et la diversification de l'offre d'insertion sur le territoire.

Il est donc proposé ici d'accompagner financièrement trois structures intervenant, d'ores et déjà, à Givors et à Grigny, afin de renforcer leur activité d'accompagnement sur ce territoire au cours du 2nd semestre 2023. Il s'agit :

- de l'Association lyonnaise nouvelle d'écoute et d'accompagnement (ALYNEA), pour un montant de 11 000 €, dont les actions seront conduites du 1^{er} juillet au 31 décembre 2023,
- de l'organisme de formation professionnelle Culture éducation formation individualisée (CEFI), pour un montant de 28 922 €, dont les actions seront mises en œuvre du 1^{er} juin au 31 décembre 2023,
- du Centre régional des techniques avancées (CERTA), pour un montant de 5 962 €, dont les actions seront mises en œuvre du 1^{er} juillet au 31 décembre 2023.

Au total, 70 places supplémentaires seront déployées grâce à ce financement, les places existantes renforcées portant ainsi l'offre d'accompagnement en itinéraires emplois diversifiés France Travail sur ce territoire à 161 places.

b) - ALYNEA - Accompagnement Réaction

L'association ALYNEA déploie également, sur le territoire métropolitain, une offre d'accompagnement appelée Réaction qui se traduit par la réalisation de diagnostics renforcés sur les savoirs de base et des actions visant à réduire le cumul de freins périphériques à l'insertion (savoirs de base, usages du numérique, confiance en soi et posture professionnelle, etc.).

Il est proposé d'attribuer une subvention de 35 000 € à ALYNEA pour le déploiement de cette action correspondant à 42 places jusqu'à fin 2023.

2° - Propositions de financement pour des accompagnements renforcés et des actions complémentaires à l'accompagnement**a) - Centre d'information sur les droits des femmes et des familles Rhône arc alpin interdépartemental (CIDFF RAA ID)**

Le projet proposé par le CIDFF RAA ID prévoit une offre d'accompagnement globale pour des femmes bénéficiaires du RSA pour développer leur pouvoir d'agir. Cet accompagnement individuel et collectif, pour 60 places en file active, est réalisé conjointement par une chargée d'accompagnement vie personnelle et familiale et une chargée d'accompagnement emploi, formation et mixité professionnelle. L'accompagnement intègre, également, un programme d'ateliers collectifs adaptés aux besoins et problématiques des publics suivis : confiance en soi et estime de soi, parentalité, violences, gestion des temps, acquisition et développement des compétences, formation, recherche d'emploi, etc. Le projet prévoit aussi que ce programme d'ateliers soit mobilisable en tant qu'actions complémentaires à l'accompagnement pour les femmes suivies par un autre référent de parcours que le CIDFF RAA ID (travailleurs sociaux de la MDML, structures d'insertion, Pôle emploi, etc.).

Le projet, d'un montant total de 173 200 €, porte sur 16 mois, du 1^{er} septembre 2023 au 31 décembre 2024. Il est proposé de soutenir ce projet à hauteur de 138 500 €, soit 80 % du budget du projet. Les 20 % restant sont des cofinancements de l'État (mission départementale aux droits des femmes et à l'égalité) et de la Caisse d'allocations familiales à parts égales.

b) - Mission locale Rhône sud

La mission locale Rhône sud propose un accompagnement spécifique pour les jeunes de 18 à 25 ans, avec la mobilisation de son offre de services de droit commun qui comporte, en plus d'un accompagnement global renforcé, des ateliers collectifs sur la recherche d'emploi (découverte des entreprises, préparation aux entretiens, etc.) et sur la levée des freins (atelier addictions, logement, confiance en soi, mobilité, etc.) et des actions portées par des partenaires (*coaching* emploi, parcours linguistiques, etc.). Dans le cadre de ce projet, la mission locale propose de compléter cette offre de services par un accompagnement renforcé des jeunes allocataires du RSA au soutien à la parentalité, à l'orientation positive et à l'accompagnement psychologique.

Le montant total du projet est de 72 579 € pour 15 mois, du 1^{er} octobre 2023 au 31 décembre 2024. Il est proposé de soutenir ce projet à hauteur de 58 063 €, soit 80 % du budget du projet. Les 20 % restant sont financés par de l'autofinancement et la valorisation de contributions en nature.

c) - Association intermédiaire ICARE

L'association intermédiaire ICARE propose un accompagnement renforcé pour 46 places en file active, avec l'objectif d'un entretien hebdomadaire par personne accompagnée. L'accompagnement global mis en œuvre permet de travailler l'accès à l'emploi et la levée des freins par la mise en place d'une offre d'ateliers collectifs et de formations adaptées.

Le montant total du projet est de 59 572 € pour 16 mois, du 1^{er} septembre 2023 au 31 décembre 2024. Il est proposé de soutenir ce projet à hauteur de 47 658 €, soit 80 % du budget du projet. Les 20 % restant sont financés par des fonds propres.

d) - Verneil formation

Verneil formation est un organisme de formation spécialisé dans le conseil, l'accompagnement, la formation et le reclassement professionnel. L'offre d'accompagnement proposée se décline en rendez-vous individuels, en actions obligatoires (immersion en entreprise, atelier collectif, informatique, etc.) et en actions optionnelles comme des rendez-vous avec des professionnels spécialisés en santé, social ou garde d'enfants. Ce projet permettra l'accompagnement de 42 allocataires en file active.

Le montant total du projet est de 213 059 € pour 16 mois, du 1^{er} septembre 2023 au 31 décembre 2024. Il est proposé de soutenir ce projet à hauteur de 170 447 €, soit 80 % du budget du projet. Les 20 % restant sont financés par des fonds propres.

e) - Tremplin

L'association Tremplin intervient pour et avec les personnes en difficultés ou vulnérables. Elle propose un projet de mobilisation collective et individuelle vers l'emploi des allocataires du RSA. Il s'agit d'une action de remobilisation intensive, sur cinq mois, intégrant des rendez-vous individuels pour travailler sur le projet professionnel, l'immersion dans un atelier de production collective et des ateliers collectifs pour développer la confiance en soi, la mobilité, les compétences informatiques, etc. Cette action permettra la mobilisation de 70 allocataires du RSA.

Le montant total du projet est de 295 100 € pour 16 mois, du 1^{er} septembre 2023 au 31 décembre 2024. Il est proposé de soutenir ce projet à hauteur de 236 080 €, soit 80 % du budget du projet. Les 20 % restant sont autofinancés.

f) - CEFI

Le CEFI propose un projet d'actions de remobilisation individualisée Motiv'action. Il s'adresse à des allocataires du RSA en recherche d'emploi, peu ou pas scolarisés, en difficulté avec la langue française. Il propose un programme d'actions pour la levée des freins et l'acquisition de compétences clés, notamment par des modules de certification CléA. Cette action pourra être mobilisée pour 45 bénéficiaires.

Le montant total du projet est de 105 000 € pour 15 mois, du 1^{er} octobre 2023 au 31 décembre 2024. Il est proposé de soutenir ce projet à hauteur de 84 000 €, soit 80 % du budget du projet. Les 20 % restant sont financés par l'État, Pôle emploi, la fondation Agir contre l'exclusion (FACE) Grand Lyon, la Fondation les Apprentis d'Auteuil et par des fonds propres de la structure.

g) - Contact Intérim

L'agence Contact Intérim propose une action de préparation à l'emploi par l'acquisition de compétences clés, ainsi que la mise en relation avec des entreprises locales. Cette action permet, notamment, un travail sur : la confiance et l'estime de soi et sur le parcours professionnel, notamment par l'immersion dans l'entreprise et le développement des réseaux professionnels. 45 allocataires pourront bénéficier de cette action. Le montant total du projet est de 88 200 € pour 15 mois, du 1^{er} octobre 2023 au 31 décembre 2024. Il est proposé de soutenir ce projet à hauteur de 70 560 €, soit 80 % du budget du projet. Les 20 % restant sont autofinancés.

III - Création d'une communauté apprenante pour les professionnels de l'accompagnement

L'un des objectifs de l'expérimentation est de faire de la coordination des professionnels un levier d'amélioration des parcours. Pour cela, cette coordination renforcée doit répondre à plusieurs enjeux identifiés comme facilitant la continuité de parcours et la mobilisation des publics :

- créer une culture commune pour favoriser l'interconnaissance et la complémentarité des expertises,
- développer des espaces d'échanges entre professionnels de l'accompagnement, parfois en difficulté de se retrouver seuls face à des situations complexes ou nécessitant des expertises complémentaires,
- harmoniser les pratiques, développer des outils communs, notamment sur la question du diagnostic socioprofessionnel,
- renforcer la connaissance de l'offre d'insertion pour mieux la mobiliser et permettre, aux allocataires suivis, un meilleur accès aux différentes actions.

Pour répondre à ces enjeux, la trentaine de professionnels de l'accompagnement du territoire se réunira, une journée par mois, pendant la durée de l'expérimentation. Si le programme précis est encore en cours de construction, toutes les journées auront un déroulé type : temps d'interconnaissance, découverte ou formation autour d'un outil commun, mobilisation de l'offre de service.

Pôle emploi dispose d'une plateforme numérique "e-université Pôle emploi partenaires" qui contient des formations à distance sur un grand nombre d'outils et de thématiques, et propose aujourd'hui d'ouvrir certaines de ces formations à ses partenaires, dont la Métropole, dans le cadre de l'expérimentation RSA : diagnostic commun, mobilisation de l'offre de service de Pôle emploi, prise en compte la diversité des publics. Ces formations à distance pourront être mobilisées dans le cadre du programme proposé aux professionnels de l'accompagnement.

Il est proposé à la Commission permanente d'approuver la convention avec Pôle emploi, jointe au dossier, pour donner accès à la plateforme "e-université Pôle emploi partenaires" aux professionnels concernés par l'expérimentation RSA.

IV - Partage de données entre la Métropole et Pôle emploi

L'un des enjeux de l'expérimentation est d'assurer la continuité de parcours des allocataires du RSA, c'est-à-dire de faciliter l'échange d'informations entre professionnels de l'accompagnement, dans l'application du principe de "Dites-le nous une fois", afin d'éviter à l'allocataire de répéter ses informations à chaque interlocuteur.

Par ailleurs, dans le cadre de l'expérimentation et à des fins de connaissance et de suivi statistique, c'est le système d'information de Pôle emploi qui est utilisé pour alimenter les tableaux de bord partagés en cours de construction par les services de l'État. Au-delà du pilotage de l'expérimentation, c'est le pilotage et le suivi des parcours qui seront également facilités par ces liens entre systèmes d'information. En effet, la connaissance des publics est essentielle pour adapter l'offre d'insertion à ses besoins. À ce jour, les informations relatives aux parcours des personnes suivies par Pôle emploi sont saisies dans le système d'information de Pôle emploi, et celles relatives aux parcours relevant de la Métropole, par les MDML ou par des opérateurs. Pour la Métropole, celles-ci sont saisies dans les systèmes d'information métropolitains.

Il est proposé à la Commission permanente d'approuver la convention avec Pôle emploi, jointe au dossier, relative à l'accès aux données permettant la conduite de l'expérimentation, respectant strictement le cadre réglementaire d'accès aux données ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution, pour l'année 2023, de subventions de fonctionnement pour un montant de 80 884 € répartis comme suit :

- 46 000 € au profit d'ALYNEA,
- 28 922 € au profit du CEFI,
- 5 962 € au profit du CERTA,

pour le renforcement de l'accompagnement socioprofessionnel des allocataires du RSA,

b) - les avenants à signer entre la Métropole et ALYNEA, le CERTA et le CEFI pour l'accompagnement renforcé des allocataires du RSA définissant, notamment, les conditions d'utilisation de ces subventions,

c) - l'attribution, pour les années 2023-2024, de subventions de fonctionnement pour un montant de 805 308 € répartis comme suit :

- 138 500 € au profit de CIDFF RAA ID,
- 58 063 € au profit de la mission locale Rhône sud,
- 47 658 € au profit de ICARE,
- 170 447 € au profit de Verneil formation,
- 236 080 € au profit de Tremplin,
- 84 000 € au profit de CEFI,
- 70 560 € au profit de Contact interim,

pour des projets d'accompagnement et d'actions de levée des freins,

d) - les conventions à signer entre la Métropole et CIDFF RAA ID, Mission locale Rhône sud, ICARE, Verneil formation, Tremplin, CEFI et Contact interim pour leurs projets d'accompagnement et de levée des freins définissant, notamment, les conditions d'utilisation de ces subventions,

e) - la convention à passer entre la Métropole et Pôle emploi pour l'habilitation à l'outil "e-université Pôle emploi partenaires" de Pôle emploi,

f) - la convention à passer entre la Métropole et Pôle emploi pour les échanges de données contribuant à la mise en œuvre de l'expérimentation RSA à Givors et Grigny.

2° - Autorise le Président de la Métropole à signer lesdits avenants et lesdites conventions et prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

3° - La dépense de fonctionnement en résultant, soit 886 192 €, sera imputée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2023 et 2024 - chapitre 017 - opération n° 0P36O5862.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Publié le : 21 novembre 2023

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20231120-313479-DE-1-1 Date de télétransmission : 21 novembre 2023 Date de réception préfecture : 21 novembre 2023
